

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du deux février deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Monsieur Luc DELLA-VALLE – Adjoint au Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont (pouvoir consenti à Monsieur Jacques PALLAS)
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET

Délibération CA-2026-22  
Séance du 28 avril 2026

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant le surcroit de travail induit par la préparation des élections professionnelles pour les gestionnaires de carrières,

Vu le budget,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** – DECIDE la création à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités au pôle carrières dans le grade d'adjoint administratif, à temps complet.

**ARTICLE 2** – PRECISE que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un mois à trois mois, renouvelable dans la limite de six mois.

**ARTICLE 3** – AUTORISE le Président à définir la durée du contrat, et de ses éventuels avenants.

**ARTICLE 4** – PRECISE que la rémunération de l'agent sera définie par le Président par référence à la grille indiciaire du grade et suivant l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

**ARTICLE 5** – DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Le Président,

Xavier ELBAZ